

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 20 janvier 2014, au lieu ordinaire des séances, à 20 h 00, sont présents : Messieurs les conseillers Robert LeBlanc, Raymond Martin, Denis St-Jean, Julie Goyer et Mélanie Grenier formant quorum sous la présidence du maire, Christian Lacroix.

Assistance : Une (1) personne.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Josée Lacasse, est présente.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

2014-01-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE

2014-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le varia ouvert et en ajoutant les points suivants:

- 4f) Nomination d'un(e) représentant(e) au comité de gérance du réseau de fibre optique
- 8t) Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

ADOPTÉE

2014-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 9 décembre 2013 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2014-01-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2013 (BUDGET 2014)

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2013 portant sur le budget 2014 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2014-01-005

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2013 (AUTRES SUJETS)

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2013 portant sur divers sujets soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2014-01-006

RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, en date du 10 janvier 2014, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du 27 novembre 2013 au 8 janvier 2014 au montant total de 6 096,21 \$, en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2014-01-007 **ACCEPTATION POUR DÉPÔT DE LA LETTRE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LA PART DE LA RISTOURNE DE LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA**

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'accepter pour dépôt la lettre de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) datée du 13 décembre 2013 concernant la part de la ristourne de la Municipalité de Kiamika au montant de 3 272\$.

ADOPTÉE

2014-01-008 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE GÉRANCE DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE**

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que Madame Julie Goyer, conseillère au siège no 5, soit la personne désignée par la Municipalité de Kiamika pour la représenter au sein du Comité de gérance du réseau de fibre optique.

ADOPTÉE

2014-01-009 **COMPTES**

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu :

- 1) d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :
 - a) Les registres généraux des chèques *couvrant la période du 1^{er} au 31 décembre 2013*, portant les numéros :
 - P1300177 à P1300191, pour un montant de 9 878,22\$;
 - M1300457 à M1300467, pour un montant de 25 650,65 \$;
 - C1300468 à C1300488, pour un montant de 15 484,39 \$;
 - L1300489 à L1300494, pour un montant de 9 947,11 \$.
 - b) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :
 - D1300727 à D1300779 et P1300001 pour un total de 15 362,97 \$ couvrant les périodes de paie se terminant les 7, 14, 21 et 28 décembre 2013.
- 2) d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 05 pour se terminer à 20 h 17. La période de questions a porté sur le sujet suivant :

- Entretien d'hiver du chemin du 6^e Rang : pas de service comparativement à l'an dernier. Il y a des rainures dans le chemin, le chemin n'est pas sablé ou l'entrepreneur en met très peu. Lorsque la température était clémente, le « peigne » n'a pas été passé. Les côtes et détours sont dangereux. Une lettre sera envoyée à l'entrepreneur afin de corriger la situation.

Des membres du conseil mentionnent qu'il y a de la roche dans le sable qui sert à l'épandage.

Des affiches ont été accrochées par le camion qui déneige et des madriers du pont Garneau ont été arrachés par ledit camion. Les travaux correctifs devraient être effectués par l'entrepreneur.

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2014-01-010

COMPTES DE LA POURVOIRIE ET DU CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu :

- 1) d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:
 - a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 31 décembre 2013, portant les numéros :
 - C1400001 et C1400002, pour un montant de 234,95\$;
 - L1400003 à L1400005, pour un montant de 937,45 \$.
- 2) d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

2014-01-011

AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'autoriser les dépenses incompressibles décrites ci-dessous et d'en autoriser le paiement (année 2014) :

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Poste budgétaire	Description	Montant
	Rémunération des employés réguliers, autres, élus	308 695 \$
	Cotisations de l'employeur (RRQ, AE, FSS, QAP, assurance collective, REER, CSST)	45 925 \$
02- -00-310	Frais de déplacement	7 550 \$
02- -00-321	Frais de poste et transport	4 485 \$
02- -00-331	Téléphone, radios, Alliance Bell (cellulaires)	7 025 \$
02-130-00-336 et 02-130-00-337	Frais récurrents fibre optique et frais de gestion	1 995 \$
02-130-00-451 et 02-320-00-451	Système d'alarme	952 \$
02-130-00-335	Internet (Télébec et MRC d'Antoine-Labelle, Alliance Bell)	2 000 \$
02-412-00-453 et 02-414-00-453	Analyse de l'eau et analyses ass. eaux (Bio-Services)	4 200 \$
02-130-00-413	Dumoulin Guilbault et Ass. (comptabilité et vérification)	14 000 \$
02-130-00-414	Perséides Technologie (hébergement site Web)	200 \$
02-120-00-412	Frais perception amendes (Ville de Mt-Laurier)	850 \$
02- -00-422	Assurances incendie (MMQ)	17 082 \$
02- -00-423	Assurance responsabilité civile (MMQ)	6 406 \$
02- -00-425	Assurances véhicules (MMQ)	5 748 \$
02-210-00-441	Police (ministre des Finances)	76 125 \$
02-220-00-442	Achat de services municipaux (municipalités voisines)	11 000 \$
02-220-00-442-01	Entente incendie (Municipalité de Lac-des-Écorces)	30 145 \$

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

02-412-00-444 et 02-414-00-444	Entente hygiène du milieu (Municipalité de Lac-des-Écorces)	23 055 \$
02-330-00-443	Contrat d'enlèvement neige (2626- 3350 Québec inc.)	118 061 \$
02-190-00-493	Réception (achat liqueur, café, etc.)	3 200 \$
02-610-00-494	COMBEQ (adhésion inspecteur bâtiments)	300 \$
02-190-00-494	ADMQ (cotisations dg et dg adjointe)	845 \$
02-190-00-494	FQM (contribution annuelle)	760 \$
02-190-00-494	Québec municipal	166 \$
02-190-00-494	Réseau d'information municipale	170 \$
02-190-00-494	Forum Jeunesse	75 \$
02-701-50-494	Les Fleurons du Québec	250 \$
02-701-50-494	Fédération Québécoise de la Marche (sentier pédestre)	70 \$
02-702-30-494	Cotisation Réseau Biblio Laurentides	3 853 \$
02-290-00-499	Primes pour loups et coyotes	500 \$
02-130-00-527-01	Corporation Informatique Bellechasse (soutien technique et téléphonique)	4 510 \$
02-130-00-527-02	Contrat de service photocopieur (Bureautech Laurentides)	3 200 \$
02- -00-631	Essence, diesel (Marché Kiamika)	9 445 \$
02- -00-632	Huile à chauffage (Location L. A. Pelletier)	17 500 \$
02-130-00-670	Fonds de l'information foncière	200 \$
02-320-00-516	Lacelle & Frères (niveleuse)	11 049 \$
02-992-00-883	Intérêts marge de crédit camping	2 500 \$
02- -00-681	Électricité (édifices municipaux) - Hydro-Québec	23 777 \$
02-921-00-872-01	Intérêts location/achat camion incendie	5 152 \$
02-921-00-874	Intérêts Règlement d'emprunt R-153	21 003 \$
02-921-00-873	Intérêts remb. Fond de roulement	489 \$
02-922-00-840	Frais de financement - émission obligations	3 552 \$
02-922-00-884	Intérêts - Marge de crédit régulière	1 000 \$
02-922-00-884-02	Intérêts MC5 (TECQ voirie)	800 \$
02-992-00-885	Remb. D'intérêts sur taxes	100 \$
02-992-00-887-01	Intérêts sur comptes (montant maximal)	300 \$
03-210-01-000-02	Remb. Capital étang aéré	7 663 \$
03-515-81-000	Remb. Capital Fond de roulement - étang aéré	1 928 \$
03-515-81-000	Virement carrières et sablières	2 000 \$
03-515-81-000	Remb. Fond de roulement - téléphonie IP	1 909 \$
03-210-11-000-00	Remb. Location camion incendie	63 798 \$
02- -00-635	Produits chimiques (alun, chlore, remplissage extincteurs, etc)	3 700 \$
02- -00-951	Quote part - MRC d'Antoine-Labelle	56 891 \$
02- -00-951 et 02- 451-20-446-01	Quote-part RIDL	96 596 \$
02-701-50-512	Location terrain (Rivard) - ministre des Finances	200 \$
02-701-90-959	Contributions équipements supralocaux (Mont-Laurier et Ferme- Neuve)	29 623 \$
02- -00-455	Immatriculation des véhicules (SAAQ)	3 215 \$

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

02-290-00-459	Service Canin Ménard	1 320 \$
02- -00-650	Bottes de travail employés réguliers	- \$
02-701-70-447	Animation exposition de voitures	600 \$
02-701-70-447-01	Fête de Noël	2 000 \$
02-390-90-971	Transport collectif - réserve	900 \$
02- -00-975	Amortissement	<u>89 852 \$</u>
TOTAL MUNICIPALITÉ		1 162 460 \$

Comité touristique de Kiamika

Poste budgétaire	Description	Montant
02-120, 02-121, 02-140	Rémunération gardiens	41 509 \$
02-210 et 02-215	Cotisations de l'employeur (RRQ, AE, FSS, QAP, CSST)	5 911 \$
02-310	Frais de déplacement employés	300 \$
02-340	Frais de poste et transport	200 \$
02-350	Frais de téléphone (Télébec)	1 000 \$
02-352	Cable chalet gardiens (Shaw direct)	280 \$
02-355	Frais de banque (Caisse populaire Desjardins Vallée de Kiamika)	325 \$
02-360	Guide et carte touristiques des Hautes-Laurentides	500 \$
02-410	Frais d'association (FPQ, Camping Québec, ATL, etc.)	1 200 \$
02-441	Permis pourvoyeur (FPQ), permis propane (RBQ)	725 \$
02-442	Immatriculation (SAAQ)	125 \$
02-511	Presse Commerces (abonnement revues)	300 \$
02-551	Analyste de l'eau (municipalité de Kiamika et Laboratoire Bio-Services)	750 \$
02-533	Essence, huile, propane bbq- Marché Kiamika	300 \$
02-559	Bois	- \$
02-588	Propane location BBQ	300 \$
02-592	Supérieur Propane (location et propane)	2 000 \$
02-593	Vers (Glaces Laurentides)	500 \$
02-594	Glace (Glaces Laurentides)	950 \$
02-595	Hydro-Québec (électricité)	3 125 \$
02-520, 02-521 et 02-522	Assurances	3 770 \$
02-599	Commission scolaire Pierre-Neveu (taxes scolaires)	200 \$
02-599	Bottes de travail employés réguliers	- \$
02-599	Municipalité de Kiamika (taxes municipales)	<u>400 \$</u>
TOTAL COMITÉ TOURISTIQUE		64 670 \$

GRAND TOTAL MUNICIPALITÉ ET COMITÉ

1 227 130 \$

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2014-01-012

VERSEMENT DE DONNS ET SUBVENTIONS

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu de verser les dons et subventions suivants aux organismes ci-dessous mentionnés, à savoir:

Paroisse Bon Pasteur (éclairage)	700 \$
Paroisse Bon Pasteur (bulletin paroissial)	100 \$
École aux Quatre-vents	125 \$
Carrefour des Bois-Chantants	250 \$
Croix-Rouge	150 \$
Fondation du Centre hospitalier	300 \$
Centre Christ Roi	300 \$
Zone Emploi Antoine-Labelle	250 \$
Opération Nez-Rouge	50 \$
Maladies du Cœur du Québec	50 \$
Société Albatros	100 \$
La Mèreveille	110 \$
Club optimiste de Val-Barrette	250 \$
Société Historique Région Mt-Laurier	30 \$
Centre de prévention suicide Le Faubourg	50 \$
Le Prisme	125 \$
Centraide	50 \$
Centre d'action bénévole Léonie Bélanger	100 \$
Pompiers volontaires Chute St-Philippe	100 \$
Fondation Martin-Paquette	100\$
PREL (persévérance scolaire)	100\$

ADOPTÉE

2014-01-013

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU VILLAGE D'ACCUEIL DES HAUTES-LAURENTIDES INC.

CONSIDÉRANT que le Village d'accueil des Hautes-Laurentides inc. s'adresse à la Municipalité de Kiamika pour l'obtention d'une aide financière en 2014 pour la poursuite de ses activités;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2006, la municipalité a contribué financièrement à ce projet et a accordé le soutien administratif tout au cours de ces années;

CONSIDÉRANT que le soutien administratif est évalué à plus de 6 000\$ en plus du prêt gratuit d'un local situé à l'hôtel de ville pour le Village d'accueil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que pour l'année 2014, la Municipalité de Kiamika n'accordera pas de subvention au Village d'accueil des Hautes-Laurentides, sa contribution se limitant à continuer à offrir le soutien administratif pour le volet « comptabilité » seulement. La municipalité accepte d'offrir le soutien administratif pour une durée de quatre (4) mois au cours de l'année 2014.

ADOPTÉE

2014-01-014

GUIDE ET CARTE TOURISTIQUE DES HAUTES-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kiamika est intéressée à la conception d'une page à l'intérieur du Guide et carte touristiques des Hautes-Laurentides, page dont le coût est de 1 795 \$, plus les taxes fédérale et provinciale;

CONSIDÉRANT que la pourvoirie et camping Pimodan, participera pour un montant de 450 \$, plus les taxes applicables;

20 janvier 2014

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kiamika devra défrayer, à même le fond général, un montant de 1 345 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu de faire concevoir une page pour la Municipalité de Kiamika dans le Guide et Carte touristiques des Hautes-Laurentides (Imprimerie L'Artographe), au montant de 1 795\$, plus les taxes fédérale et provinciale, selon les modalités de contributions ci-dessus énumérées.

ADOPTÉE

2014-01-015

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC FRANÇOIS INC.

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika verse une subvention maximale de 600,00\$ à l'Association des propriétaires du lac François inc. pour les frais relatifs à l'analyse d'eau du lac François pour l'été 2014.

ADOPTÉE

2014-01-016

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC À CONTRÔLE-TECH RS

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'allouer le contrat pour l'entretien et la réparation des lumières de rues à Contrôle-Tech RS. Les travaux consistent principalement aux réparations de luminaires afin que l'éclairage fonctionne selon les normes auxquelles il a été prévu et à fournir les pièces de rechange. Les travaux devront s'effectuer en conformité avec la norme E.32.1-01 d'Hydro-Québec (exigences minimales régissant les travaux sur les installations d'éclairage public des municipalités). Le contrat est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Les prix sont les suivants:

Taux horaire électricien:	65.00\$/hre
Taux horaire nacelle:	10.00\$/hre
Frais pour les déplacements:	0.50\$/km

Pièces:

Ballast 100 watts 120 V. sodium:	58.00\$
Ballast Tri-tap CWI 100 watt sodium	90.00\$
Lumière 100 watts Sodium HPS	17.00\$
Cellule photo-électrique 120 V.:	12.00\$
Porte fusible Elastimold	17.00\$
Fusible ATM-15 250 volt :	6,50\$
Amorceur (démarreur) GM-0006 Sola	49.00\$

Tête complète avec lumière et photocell.	
100w-sodium :	185.00\$
Potence aluminium 8 pi:	125.00\$
Vitre de remplacement :	69.00\$

Luminaire complet: tête de 100 watts 120 v. potence 8 pieds Lampe et cellule, protection, ancrage, préfilé, prêt à être installés par Hydro-Québec (livraison selon le nombre de fixtures):	412.00\$
---	----------

À ces prix, il faut ajouter les taxes fédérale et provinciale.

ADOPTÉE

20 janvier 2014

6055

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2014-01-017

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE « SERVICES AUX SINISTRÉS » AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que Christian Lacroix, maire, et Josée Lacasse, secrétaire-trésorière/directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika la lettre d'entente pour les services aux sinistrés entre la Municipalité de Kiamika et la Société Canadienne de la Croix-Rouge. L'entente est valide pour trois (3) ans et entre en vigueur à la date de signature par les représentants de la municipalité.

Il est, de plus, résolu de verser un montant de 150\$ à la Croix-Rouge canadienne, à titre de contribution pour l'année 2014.

ADOPTÉE

2014-01-018

INSTALLATION D'UN TÉLÉCOPIEUR SUR LE PHOTOCOPIEUR KYOCERA KMC3232E

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu de faire installer par Bureautech Laurentides un télécopieur sur le photocopieur Kyocera KMC3232E, au prix de 550\$, plus les taxes fédérale et provinciale. Dans ce prix, l'installation et la formation sont incluses.

ADOPTÉE

2014-01-019

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL ET DROIT DU TRAVAIL (SERVICES JURIDIQUES)

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu de retenir les services de CAZA MARCEAU + SOUCY BOUDREAU, avocats pour des services professionnels en droit municipal, droit du travail, droit public et administratif (services juridiques) pour l'année 2014. Le tout comprend :

Forfait téléphonique : un service illimité, de consultations téléphoniques pour toutes les personnes de la municipalité, au prix de 400\$ pour l'année, plus les taxes fédérale et provinciale;

Pour tous les services juridiques en droit municipal, en droit du travail, y incluant la négociation de convention collective, arbitrage de griefs, normes du travail, CSST, et pour le droit public et administratif : taux horaire variant entre 100,00\$ et 140,00\$ de l'heure, et ce, en fonction du secteur de droit, de l'expertise et de l'expérience de l'avocat choisi, le tout en fonction des besoins de la municipalité. Toutefois et indépendamment du niveau d'expertise et d'expérience de l'avocat au dossier, le maximum est de 140,00\$ de l'heure;

La présente entente pour des honoraires professionnels aura une durée d'une année, soit pour l'année 2014.

ADOPTÉE

2014-01-020

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL (PERCEPTION DES TAXES)

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu de retenir les services de Me Roger Rancourt, avocat, pour la perception des taxes municipales. Les honoraires pour la perception de taxes municipales sont de 20% des montants réclamés, plus les taxes et déboursés applicables.

La présente entente aura une durée d'une année, soit pour l'année 2014.

ADOPTÉE

20 janvier 2014

6056

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2014-01-021

ADHÉSION À FORUM JEUNESSE

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika adhère à Forum Jeunesse et qu'un montant de 75\$ soit déboursé pour cette adhésion.

Il est, de plus, résolu que la personne désignée pour représenter la Municipalité de Kiamika à Forum Jeunesse est Madame Mélanie Grenier, conseillère au siège no 6.

ADOPTÉE

2014-01-022

MANDAT À LA FIRME CIMA POUR DES SERVICES DE CONSULTATIONS OCCASIONNELLES

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu qu'un mandat pour des services de consultations occasionnelles soit octroyé à la firme CIMA dans les domaines d'ingénierie suivants :

- Routes et chemins;
- Environnement
- Égouts et aqueduc
- Traitement des eaux potables et usées
- Gestion des matières résiduelles
- Ponts
- Bâtiments (structure, mécanique et électricité)
- Gestion de construction
- Gestion de projets
- Urbanisme

Un montant de 2 000\$, plus les taxes fédérale et provinciale, est alloué pour cette dépense.

ADOPTÉE

2014-01-023

AUTORISATION DE TRAVAUX À LA SALLE MUNICIPALE SUITE À LA VISITE DE PREVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RIVIÈRE KIAMIKA

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que les travaux suivants soient autorisés à la salle municipale:

- Installation d'un dispositif d'éclairage de sécurité avec panneau de SORTIE près de l'issue du sous-sol, au prix de 195\$, plus les taxes fédérale et provinciale;
- Installation d'un dispositif d'éclairage de sécurité avec panneau de SORTIE près de l'issue de la cage d'escalier menant au sous-sol, au prix de 195\$, plus les taxes fédérale et provinciale;
- Installation d'une hotte pour la cuisinière, au prix de 912,36\$ (main d'œuvre et matériel).
- Installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone près de la fournaise à l'huile.
- Installer un extincteur 10 lb portatif à proximité de l'aire de travail au sous-sol de la salle municipale, au prix de 79,95\$, plus les taxes fédérale et provinciale;

Il est, de plus, résolu que pour l'exécution de ces travaux:

- Les employés municipaux sont affectés à l'exécution des travaux pour l'installation de la hotte pour la cuisinière et l'installation de l'avertisseur de monoxyde de carbone, aux salaires prévus à la convention collective de travail;

20 janvier 2014

6057

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

- M. Lefebvre Électrique soit engagé pour l'installation du panneau de sortie d'urgence et d'éclairage d'urgence;
- La hotte et l'avertisseur de monoxyde de carbone soient achetés de Rona Mont-Laurier ou de tout autre fournisseur en vertu des dispositions du règlement de délégation de pouvoirs numéro R-169.

Il est également résolu d'installer une pompe à savon à main près du lavabo de la cuisine.

ADOPTÉE

La conseillère Mélanie Grenier se retire en mentionnant qu'elle a un intérêt pécuniaire sur le prochain point à l'ordre du jour. Elle présente une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), demande qui n'est pas conforme à la réglementation d'urbanisme actuelle. Une modification à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité est nécessaire pour que sa demande puisse être acheminée à la CPTAQ. Il est 20 h 25.

2014-01-024

MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – MODIFICATION AU RÈGLEMENT 17-2002 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu qu'un mandat soit accordé à la MRC d'Antoine-Labelle pour la modification de l'article 8.4.2 du règlement no 17-2002 relatif au zonage. Un montant maximal de 1 000\$, plus les taxes fédérale et provinciale applicables, est alloué pour cette dépense.

ADOPTÉE

La conseillère Mélanie Grenier réintègre son siège, il est 20 h 32.

2014-01-025

MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – MODIFICATION AU RÈGLEMENT 17-2002 RELATIF AU ZONAGE

CONSIDÉRANT que le 17 janvier 2014, la MRC d'Antoine-Labelle a déposé à la Municipalité de Kiamika les projets de développement de la villégiature sur son territoire, principalement sur le lot 41-2, rang sud du chemin Chapleau, canton Montigny (lac des Zouaves);

CONSIDÉRANT que six (6) terrains de 5 500 mètres carrés seront créés dans la partie nord-est du lac, en bordure du chemin Chapleau;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de travaux d'aménagement requis à cet endroit puisque la distance entre la rive et le chemin Chapleau est jugée raisonnable pour permettre un lotissement;

CONSIDÉRANT que les terrains mis en disponibilité seront également sans service puisque la ligne d'hydro-électricité se situe trop loin du projet et que sa construction engendrerait des coûts trop élevés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est en accord pour la mise en disponibilité des six (6) lots qui seraient créés malgré le fait qu'ils ne soient pas desservis par une ligne d'hydro-électricité;

CONSIDÉRANT que la réglementation d'urbanisme ne permet actuellement pas la construction de résidence ou de chalet dans la zone FR-02 et qu'une modification de notre réglementation est requise pour la réalisation du projet;

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu qu'un mandat soit accordé à la MRC d'Antoine-Labelle pour la modification du règlement no 17-2002 relatif au zonage afin de permettre de l'usage « chalet » dans la zone Forestière – 02 (FO-02).

ADOPTÉE

2014-01-026 **MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF – ACHAT DE BALLETS DE CHLORURE DE CALCIUM**

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu qu'un mandat soit accordé à la Municipalité de Lac-du-Cerf pour acheter pour le compte de la Municipalité de Kiamika quatre (4) ballots de 1000 kg de chlorure de calcium (pour épandage sur les chemins gravelés au début de l'été 2014).

ADOPTÉE

2014-01-027 **CHANGEMENT DE LA SONDE PH - AQUEDUC**

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que les dispositions nécessaires soient prises afin d'acheter une nouvelle sonde PH pour le service d'aqueduc. Un montant de 500\$, plus les taxes fédérale et provinciale, est alloué pour cette dépense.

ADOPTÉE

2014-01-028 **RÉPARATION DE LA POMPE DOSEUSE - AQUEDUC**

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que les dispositions nécessaires soient prises afin de réparer la pompe doseuse pour le service d'aqueduc. Un montant de 400\$, plus les taxes fédérale et provinciale, est alloué pour cette dépense.

ADOPTÉE

2014-01-029 **CHANGEMENT DE LA FOURNAISE À L'HUILE À LA SALLE MUNICIPALE**

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que Espace JLP Bélanger soit engagé pour faire le changement de la fournaise à l'huile à la salle municipale, au prix de 4 775,74\$, plus les taxes fédérale et provinciale. Ce contrat comprend :

- La fourniture et l'installation d'une fournaise à l'huile Brock 128000-145000 BTU et tout le matériel nécessaire à l'installation (avec bruleur Beckett, ferblanterie, raccordement de la nouvelle fournaise au « dock » existants);
- Le changement des tuyaux à fumée jusqu'à la cheminée (diamètre de 6 pouces);
- L'installation d'une gaine métallique dans la cheminée d'un diamètre de 5,5 pouces et d'une longueur de 35 pieds;
- La mise en marche de la fournaise;
- Le changement de la ligne à l'huile entre la fournaise et le réservoir.

ADOPTÉE

2014-01-030 **ACHAT DE JARDINIÈRES AUTOMATIQUES**

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'acheter de TechSport 15 jardinières suspendues à arrosage automatique, modèle 3900 (18 pouces), au prix de 140,60\$, chacune, plus les taxes fédérale et provinciale (2 424,82 \$).

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Il est, de plus, décrété un emprunt temporaire au montant de 2 187,26 \$ à même le fonds de roulement pour effectuer le paiement comptant du coût d'acquisition des dites jardinières, au montant de 2 187,26 \$, la différence de 237,56 \$ représentant la remise de TPS et d'une partie de la TVP;

Il est également résolu de rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de sept (7) ans, de 2014 à 2020 inclusivement, par versements de 312,86 \$ la première année et de 312,40 \$ les six (6) années suivantes.

ADOPTÉE

2014-01-031

CONFECTION D'UNE AFFICHE POUR L'AIRE DE GLISSADE À L'ARRIÈRE DE LA SALLE MUNICIPALE

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu de faire confectionner par Lettrage Design Info Plus ou tout autre fournisseur une affiche concernant les règlements et les règles de sécurité pour l'aire de glissade située à l'arrière de la salle municipale. Un montant maximal de 700 \$, plus les taxes fédérale et provinciale, est alloué pour cette dépense.

Il est, de plus, résolu :

- d'affecter la subvention de 400\$ provenant de l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides pour la *Campagne Plaisirs d'hiver 2014* pour le paiement de cette.
- d'affecter un montant maximal de 325,98\$ du surplus accumulé non affecté pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2014-01-032

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que Josée Lacasse, directrice générale, ou Annie Meilleur, directrice générale adjointe, soient autorisée à assister au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra au Centre des congrès de Québec les 11, 12 et 13 juin 2014.

Il est, de plus, résolu que la Municipalité de Kiamika défraiera les coûts d'inscription au montant de 500\$, plus les taxes fédérale et provinciale. Également, les frais pour l'hébergement et les repas seront remboursés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives. Un montant de 600\$, plus les taxes fédérale et provinciale, est alloué pour ces dépenses.

ADOPTÉE

2014-01-033

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport budgétaire de la Municipalité de Kiamika au 31 décembre 2013 (comparatifs annuels), tel que préparé par la secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

2014-01-034

ANNULATION DU CONSTAT D'INFRACTION 1003941 804038381

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier n'a pu émettre le constat d'infraction 1003941 804038381 en date du 28 juin 2013;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier demande de faire annuler ce constat par le conseil municipal;

20 janvier 2014

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'annuler le constat d'infraction 1003941 804038381 en date du 28 juin 2013.

ADOPTÉE

2014-01-035 **RÉSOLUTION POUR LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA AU « MOIS DE L'ARBRE 2014 »**

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'aviser le ministère des Ressources naturelles du Québec que la Municipalité de Kiamika participera à l'activité « Mois de l'arbre 2014 » (allocation et distribution des plants lors du mois de l'arbre du printemps 2014). La distribution des arbres sera faite par le comité d'embellissement qui sera créé dans le cadre des Fleurons du Québec.

ADOPTÉE

2014-01-036 **NOMINATION D'UN SUBSTITUT POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ DES LOISIRS DE KIAMIKA INC.**

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que Mélanie Grenier, conseillère au siège no 6, soit désignée comme substitut de Christian Lacroix pour siéger au sein du conseil d'administration du Comité des loisirs de Kiamika inc.

ADOPTÉE

2014-01-037 **DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS ÉCO IGA POUR L'ACHAT DE JARDINIÈRES À ARROSAGE AUTOMATIQUE**

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que Madame Annie Meilleur, directrice générale adjointe, soit autorisée, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, à présenter une demande de subvention au Fonds Éco IGA pour l'achat de 38 jardinières à arrosage automatique dont le coût total est de 6000\$.

ADOPTÉE

2014-01-038 **ABROGER RÉSOLUTION 2012-04-132 DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2012**

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que la résolution 2012-04-132 de la séance ordinaire du 10 avril 2012 concernant la nomination de représentants pour la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement est, à toutes fins que de droit, abrogée.

ABROGÉE

2014-01-039 **LISTE DES TAXES À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2013**

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'accepter pour dépôt la liste des taxes à recevoir au 31 décembre 2013, pour un montant total de 81 851,58\$ (incluant des intérêts au montant de 4 505,42\$).

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2014-01-040 **ENGAGEMENT DE POMPIERS POUR LA CASERNE DE KIAMIKA (PATRICE LAGACÉ ET CHARLES CARRIER)**

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que Messieurs Patrice Lagacé et Charles Carrier soient engagés à titre de pompiers pour la caserne de Kiamika conditionnellement à la passation des tests internes et des tests médicaux.

ADOPTÉE

2014-01-041 **ENGAGEMENT DE PHILIPPE LACROIX À TITRE DE POMPIER AUXILIAIRE POUR LA CASERNE DE KIAMIKA**

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que Monsieur Philippe Lacroix soit engagé à titre de pompier auxiliaire pour la caserne de Kiamika.

ADOPTÉE

2014-01-042 **OFFRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF – CAMION AUTOPOMPE #415, FORD LTC 1982 AU PRIX DE 5 000\$**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf offre au Centre de développement professionnel (CDP) du Service de sécurité incendie Rivière Kiamika (SSIRK), pour le prix de 5 000\$ son camion autopompe #415, Ford LTC 1982 portant le NIV 1FDYD80U5CVA31451, tel que vu et sans garantie légale;

CONSIDÉRANT que le CDP SSIRK devra assumer, en plus du coût d'achat, les frais de transfert de propriété et que ces frais seront réparties entre les municipalités parties à l'entente selon le pourcentage établi pour chacune des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika est en accord avec la proposition de la Municipalité de Lac-du-Cerf, pour l'achat du camion autopompe #415, Ford LTC 1982 portant le NIV 1FDYD80U5CVA31451, tel que vu et sans garantie légale. Le CDP SSIRK devra assumer, en plus du coût d'achat, les frais de transfert de propriété, ces frais seront répartis entre les municipalités parties à l'entente selon le pourcentage établi pour chacune des municipalités.

ADOPTÉE

2014-01-043 **DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE 70 000\$ POUR LE CHEMIN DE FERME-ROUGE – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que le député de Labelle, Monsieur Sylvain Pagé, avait dans sa lettre du 30 juin 2012, confirmé qu'il s'engageait à allouer à la Municipalité de Kiamika un montant de 200 000\$ réparti sur trois (3) ans, provenant de son enveloppe discrétionnaire et/ou de celle du ministère des Transports pour les travaux sur le chemin de Ferme-Rouge dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT que dans cette lettre, le député Pagé mentionnait qu'un montant de 60 000\$ serait versé pour l'année 2013, qu'un montant de 70 000\$ serait versé pour l'année 2014 et qu'un montant de 70 000\$ serait versé pour l'année 2015;

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CONSIDÉRANT que des subventions totalisant la somme de 62 000\$ ont été confirmées en 2013, dont une subvention de 22 000\$ versée en 2013 et une subvention de 40 000\$ répartie sur 3 ans (16 000\$ en 2013, 16 000\$ en 2014 et 8 000\$ en 2015);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu qu'une demande d'aide financière de 70 000\$ soit adressée au député Sylvain Pagé dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux d'amélioration sur le chemin de Ferme-Rouge.

ADOPTÉE

2014-01-044

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-223 DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE POUR PAYER L'EXCÉDENT DES COÛTS DE L'OBJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO R-153 (RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX RELATIFS À L'INTERCEPTION ET AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES SUR LE LOT 2 942 068, CADASTRE DU QUÉBEC)

Les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement R-223 décrétant une taxe spéciale pour payer l'excédent des coûts de l'objet du règlement numéro R-153 (règlement décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux relatifs à l'interception et au traitement des eaux usées sur le lot 2 942 068, cadastre du Québec) au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance. Tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA**

**RÈGLEMENT NUMÉRO R-223
DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE
POUR PAYER L'EXCÉDENT DES COÛTS DE
L'OBJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO R-153 (RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX RELATIFS À L'INTERCEPTION ET
AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES SUR LE LOT
2 942 068, CADASTRE DU QUÉBEC)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le Règlement numéro R-153, règlement décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux relatifs à l'interception et au traitement des eaux usées sur le lot 2 942 068, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux payable par le règlement numéro R-153 s'élève à 1 259 563,73 \$;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 10 716,60\$ en excédent du montant précité a été nécessaire pour exécuter l'objet du règlement numéro R-153 et a été assumée par le fonds général;

CONSIDÉRANT que le fond général aurait dû assumer un montant de 1 940,68\$ pour l'excédent des coûts de l'objet du règlement numéro R-153;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 8 775,92 \$ est à la charge d'une partie seulement des propriétaires d'immeubles imposables du territoire de la municipalité tel que prévu au règlement R-153;

CONSIDÉRANT l'article 980.1 du *Code municipal* qui permet aux municipalités

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

d'affecter la somme manquante du fonds général et d'imposer une taxe spéciale sur les immeubles imposables du secteur concerné de la municipalité afin de verser au fonds général une somme équivalente à celle qui en a été distraite, soit pour un montant de 8 775,92 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette taxe peut être imposée sur une période n'excédant pas la période de remboursement de l'emprunt;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été dûment donné à la séance extraordinaire du 18 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RAYMOND MARTIN, APPUYÉ PAR DENIS ST-JEAN ET RÉSOLU QUE LE RÈGLEMENT SUIVANT PORTANT LE NUMÉRO R-223 SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil municipal de la Municipalité de Kiamika affecte la somme manquante de 8 775,92 \$ à même le fonds général pour payer l'excédent des coûts découlant de l'exécution du règlement numéro R-153, règlement décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux relatifs à l'interception et au traitement des eaux usées sur le lot 2 942 068, cadastre du Québec.

ARTICLE 3

Afin de pourvoir au remboursement d'une somme équivalente à celle qui a été distraite du fonds général en vertu de l'article précédent, il est, par le présent règlement, imposé et sera prélevé annuellement, sur une période de cinq (5) ans à compter de l'année 2014, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale basée sur l'évaluation des immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Il est, par le présent règlement, établi que le taux de la taxe foncière spéciale, pour l'exercice financier 2014, soit de 0,0369 \$ par cent dollars (100\$) de la valeur réelle imposable, telle que portée au rôle d'évaluation pour les immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « A » jointe au présent règlement. Cette taxe foncière spéciale est imposée et prélevée, pour l'année fiscale 2014, sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toutes les constructions érigées, s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la charte et par la loi comme bien-fonds ou immeuble.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2014, par la résolution numéro 2014-01-044, sur proposition du conseiller Raymond Martin, appuyé par le conseiller Denis St-Jean.

Christian Lacroix, maire

Josée Lacasse, secrétaire-trésorière
Directrice générale

ADOPTÉ

20 janvier 2014

6064

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

20 janvier 2014

6065

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2014-01-045 **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R-224 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA**

Le conseiller Raymond Martin présente le projet de règlement numéro R-224 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Kiamika, en date du 20 janvier 2014.

ADOPTÉE

2014-01-046 **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO R-224 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Raymond Martin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement portant le numéro R-224 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Kiamika.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro R-224 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉ

2014-01-047 **OFFRE D'EMPLOI POUR L'ENGAGEMENT D'UN CHARGÉ DE PROJET POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS ET D'UN PLAN D'ACTION (CONTRACTUEL) – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu de faire paraître une offre d'emploi pour l'engagement d'un chargé de projet pour l'élaboration d'une politique municipale des aînés et d'un plan d'action (poste contractuel), offre d'emploi telle que définie dans un document déposé par la directrice générale lors de la présente séance. L'offre d'emploi paraîtra dans le bulletin municipal et dans un des journaux locaux.

ADOPTÉE

2014-01-048 **DEMANDE DE PERMIS POUR ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (DÉJEUNER DU MAIRE)**

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que Josée Lacasse, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Kiamika, soit autorisée à présenter une demande de permis sans but lucratif et événements spéciaux au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, pour servir le « Déjeuner du maire » qui aura lieu le dimanche 9 mars 2014, à la salle municipale (4, chemin Valiquette, Kiamika).

Il est, de plus, résolu :

- Qu'un montant de 33\$ soit payé au ministre des Finances pour l'obtention dudit permis ;
- Que 200 billets soient imprimés pour le déjeuner.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites aux résolutions numéros 2014-01-009 à 2014-01-015, 2014-01-017 à 2014-01-24, 2014-01-026 à 2014-01-032, 2014-01-042, 2014-01-047 et 2014-01-048 sont projetées par le conseil de la Municipalité de Kiamika.

Josée Lacasse
Secrétaire-trésorière/directrice générale

VARIA

Il est convenu d'envoyer des lettres de remerciements à Philippe Lacroix et Anthony Forget pour l'organisation du tournoi de hockey bottine (pitoune) qui s'est déroulé les 17, 18 et 19 janvier dernier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 21 h 39. Aucun contribuable ne se manifeste lors de la période de questions.

2014-01-049

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 21 h 40.

ADOPTÉE

Christian Lacroix, maire

Josée Lacasse, sec.-trés./dir. générale

Je, Christian Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Christian Lacroix, maire